

# SERVICES PARTAGÉS CANADA

## Modification n° 003

à

### Demande de renseignements

pour le processus d'approvisionnement concernant le

**Besoin en matière de cartes à puces / jetons,**

**Projet de l'infrastructure à clés publiques**

Demande de renseignements n°	RAS 17-58040 /A	Date	10 octobre 2017
N° de dossier GCDocs	N/A	N° de référence du SEAOG	PW-17-00793575

La présente modification traite le second ensemble de questions et réponses des fournisseurs.

Bureau émetteur	Shared Services Canada   Services partagés Canada 180 rue Kent St, Ottawa, Ontario, K1G 4A8 Canada		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour tous les commentaires et toutes les questions portant sur ce document.)	Nom	Michelle Marengère	
	N° de téléphone	613-410-9077	
	Courriel	michelle.marengere@canada.ca	
	Adresse postale	Shared Services Canada   Services partagés Canada 180 rue Kent St, 13-078 Ottawa, Ontario, K1G 4A8 Canada	
Date et heure de clôture	<b>18 octobre 2017 – 11:59 PM</b>		
Fuseau horaire	Heure de l'Est (HE)		
Destination des biens	Sans objet – Demande de renseignements uniquement		



ou des services	
Courriel auquel la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	michelle.marengere@canada.ca

### QUESTION 1

À la Section 2.2d, vous avez demandé « comment les fabricants de jetons ont-ils travaillé pour intégrer leurs technologies aux plateformes actuelles du MDN (autorité de certificats et système de gestion des cartes)? » [Traduction]. D'après la DR, je peux voir qu'Entrust est l'autorité de certificat (AC). Entrust fournit-il également le système de gestion des cartes (SGC)? Je pose la question parce que, généralement, Entrust agit seulement comme AC alors que le SGC est habituellement HID (ActivIdentity), Intercede ou un produit du genre.

### RÉPONSE 1

Le MDN a déployé la solution Entrust Identity Guard. Voir l'exigence 23 qui identifie clairement ce SGC.

### QUESTION 2

À la Section 4, vous avez mentionné les exigences techniques ci-dessous qui semblent contradictoires. On lit au numéro 5 « L'applet du jeton doit avoir été certifié dans le cadre du modèle de composition GlobalPlatform (GlobalPlatform Composition Model) »; alors qu'on lit au numéro 18 « Le jeton doit prendre en charge les normes PIV-C, PIV et PIV-1 (le terme "PIV" correspond à "Personal Identification Verification Cards"). ». La norme PIV (Personal Identify Verification) (FIPS201) exige la certification simultanée de la plateforme et de l'applet, et elle ne suit pas le modèle de composition GP. De plus, généralement, on utilise la certification PIV, les critères communs (« Common Criteria ») ou EMVCo. Les certifications ne sont pas combinées. Pouvez-vous clarifier cela?

### RÉPONSE 2

Le MDN a l'intention de présenter l'incohérence des certifications qui se chevauchent et de demander à l'industrie de fournir une solution qui permettrait de respecter les spécifications exigées.

### QUESTION 3

Avez-vous besoin d'un applet certifié PIV ou simplement d'un applet d'ICP? D'après notre expérience, les cas d'utilisation que vous avez mentionnés, soit les courriels, le chiffrement de fichiers et la signature, exigent la certification PIV plutôt que CC ou EMVCo.

### RÉPONSE 3

Le MDN possède deux environnements : un qui utilise des cartes intelligentes X.509 (côté bas), et l'autre les jetons/cartes intelligentes PIV (côté élevé). Le jeton d'applet PIV du côté élevé est utilisé avec le SGC Entrust Identity Guard. Le SGC Entrust Identity Guard est très limité du côté bas. La vaste majorité des utilisateurs ne sont pas gérés avec le SGC, mis à part une validation de concept avec Entrust Identity Guard.

### QUESTION 4



Dans la section 5, vous avez mentionné «la date de livraison estimée pour les jetons sera au plus tard le 31 mars 2018 pour la première commande» Pouvez-vous nous donner une idée du volume pour la première commande? Les délais d'exécution XXXX peuvent être très longs, généralement de 16 à 20 semaines, et nous devons donc planifier en conséquence.

#### **RÉPONSE 4**

La date de livraison a été changée et sera communiquée dans la DDP (demande de proposition). La sollicitation résultante tiendra compte du temps de production applicable.

***Hormis les modifications expressément apportées par le présent document, la demande de renseignements demeure inchangée.***

***Veillez noter que ceci complète la période de questions et réponses pour cette demande de renseignements.***